

OCTOBRE 2023
CONCOURS de
RECETTES DE POTIONS MAGIQUES

Article 1 – Le thème

La bibliothèque du Folgoët et l'association « Les Biblionautes » organisent un concours de recettes de potions magiques, en deux catégories, adultes et enfants, du 1^{er} au 29 octobre 2023.

Article 2 – Format

La recette doit tenir sur le recto d'une feuille A4, manuscrite ou dactylographiée, illustrée ou non.

Article 3 - Contraintes

Chaque recette comportera un titre, qui ait un rapport avec l'effet de la potion.

Elle doit intégrer :

- Un nom pour la potion ;
- L'effet voulu ;
- Un mélange d'ingrédients issus du monde réel (et en rapport avec l'effet désiré) et d'ingrédients imaginaires ;
- Le mode de préparation ;
- La posologie (dose, mode d'administration, durée, fréquence...)
- Les éventuels effets indésirables.

Article 4 – Conditions

Il n'est pas nécessaire de résider dans la commune, ni d'être adhérent de la bibliothèque.

Chaque participant ne pourra déposer qu'une seule recette.

Aucun signe distinctif, ni signature ne doivent apparaître au recto et au verso de la feuille.

Age des participants au concours :

1. Catégorie enfants : jusqu'à 12 ans
2. Catégorie adolescents : jusqu'à 16 ans
3. Catégorie adultes : à partir de 16 ans

Si le participant souhaite récupérer l'original de sa recette, il devra le préciser à l'inscription.

Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours.

Article 5 – Responsabilité

Le fait de signer le bulletin de participation et de fournir une recette oblige le concurrent à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

Article 7 – Dépôt des recettes

La date limite de dépôt des recettes est fixée au dimanche 29 octobre 2023 à midi.

Les recettes doivent être envoyées ou déposées à la bibliothèque, sous enveloppe, à l'adresse suivante :

Bibliothèque municipale
4, Place Ty an Holl
29260 LE FOLGOËT

Le bulletin de participation (voir ci-joint) devra être joint dans l'enveloppe.

Seront éliminées de la participation au concours :

- toute recette réceptionnée après la date de clôture
- toute recette non-conforme aux données du concours

Article 8 – Sélection et jury

Le jury sera composé de 4 bénévoles de l'association « Les Biblionautes » et de Enora Houbé, bibliothécaire.

Les auteurs des recettes primées seront récompensés par des lots d'une valeur totale de 210 €

La remise des prix aura lieu le samedi 4 novembre matin.

Contact pour tout renseignement :

Bibliothèque Municipale - 4, Place Ty an Holl - LE FOLGOËT
Téléphone : 02.98.21.15.46
bibliotheque.le-folgoet@orange.fr